

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 123 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONToux - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Michelle EMERY - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard GUARINO - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT représenté par Maxime TOMMASINI - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Benjamin CHAPPE représenté par Didier MAURY - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Janine ECOCHARD représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Monique ENGELHARD représentée par Jean-Claude GUERAUD - Claude FRIGANT représenté par Marie-Thérèse FOURNIER - Claude GALLIZIA représenté par Christyane PAUL - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Alain LAURENS représenté par Samia GHALI - Eric LE DISSES représenté par Robert HABRANT - Marie-Yves LE DRET représenté par Frédéric DUTOIT - Bernard LIEBGOTT représenté par Marc BERNARD - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Pierre-François PAOLACCI représenté par Monique ROBINEAU - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Claudine SOLERIEU représentée par Lucien MERLENGHI - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Claude VILLANI-LEONI représenté par Michel FORNERIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO - Marcel BENASSI - Valérie BOYER - Jean-Claude IMBERT - Mourad KAHOU - Michèle LARIVIERE - André MALRAIT - André VARESE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

POR 004-1150/07/CC

■ Création d'un port de plaisance à l'Estaque à Marseille

DIPOR 07/498/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé par délibération du 12 février 2007 un schéma des vocations littorales qui permet à MPM de disposer d'une meilleure connaissance d'ensemble de ses espaces littoraux et de proposer un cadre d'actions en fonction des enjeux territoriaux, économiques, touristiques et environnementaux, déclinés en terme de protection, de gestion et d'aménagement.

Cette démarche qui a associé les principaux acteurs économiques de la plaisance, du tourisme littoral, de l'environnement et des relations villes/ports s'inscrit dans une démarche globale qui se traduira par la rédaction d'un « volet littoral » spécifique dans le SCOT actuellement à l'étude. Par ailleurs, ce souci de cohérence des actions transversales menées sur ce territoire communautaire se décline déjà dans le programme de « Gestion Intégrée des Zones Côtières » (G.I.Z.C.) piloté conjointement par la ville de Marseille et MPM.

Parmi les actions proposées, le projet de création d'un nouveau port à l'Estaque permettrait de remplir un triple objectif en créant environ 2000 places supplémentaires, en diversifiant la nature de l'offre pour la petite, la moyenne et la grande plaisance et en offrant un débouché économique à haute valeur ajoutée. Le projet s'installerait dans le périmètre administratif du Port Autonome de Marseille et en ce sens, nécessiterait son accord dans une perspective globale de développement des bassins Est valorisant les plages de Corbières et les aménagements en cours autour du port de plaisance.

A la suite des études d'esquisses préliminaires et des observations faites par le Port Autonome, la Commission Nautique sera saisie pour valider le principe de réalisation de l'opération sur la base de l'avant projet annexé.

Cependant, des études complémentaires sont encore nécessaires pour définir avec précision le périmètre et le contenu du programme de réalisation dans les domaines économiques, techniques, juridiques, financiers et environnementaux et déterminer le mode opératoire de réalisation le plus adéquat et en particulier la possibilité de recourir à un mode de gestion déléguée s'appuyant sur un financement privé.

Par ailleurs, dans le même temps, des démarches doivent être engagées auprès du Port Autonome pour envisager les modalités de maîtrise des emprises nécessaires à l'opération.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le schéma des vocations littorales approuvé par le Conseil communautaire du 12 février 2007.

Sur le rapport du Président,

Considérant

- Qu'en vue de la réalisation d'un Port de plaisance à l'Estaque, il est préalablement nécessaire :
 - d'obtenir l'accord de principe de la Commission Nautique
 - de lancer des études complémentaires destinées à préciser la consistance, le périmètre et le contenu du programme de l'opération
 - d'engager des démarches auprès du Port Autonome de Marseille

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le dossier à soumettre à l'instruction de la Commission Nautique.

Article 2 :

Est approuvé le principe de lancement d'études complémentaires ayant pour objet de préciser le périmètre et le contenu du programme.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à engager les démarches en vue d'obtenir la maîtrise des emprises nécessaires au projet auprès du Port Autonome de Marseille.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine – Opération 2005/00128 -
Sous politique B220 - Chapitre 2031.

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN